

VIRUS

Le journal qui s'attrape

Pour ne pas
perdre le Nord,
orientez-vous
vers SUD

Janvier
2025

N° 156

Le journal de la section syndicale



du Centre Hospitalier de Versailles

SUD : Solidaires – Unitaires - Démocratiques

Union
syndicale
Solidaires

ÉDITO : Nous vous souhaitons une belle et heureuse année, la santé et pleins de belles choses pour vous et vos proches. Et une bonne dose de courage ! Car du courage, il va nous en falloir. Travailler plus, pas pour gagner plus, mais pour rapporter plus. En effet, tous les 10 ans, nos Directions nous demandent de faire des efforts pour redresser les finances de l'hôpital. Certes, il y a le contexte national et la cyberattaque (excuse à la mode) pour justifier en partie le déficit. Mais nos Directions ont une fâcheuse tendance à vouloir laisser leurs empreintes et donc investir à "outrance" dans de nouveaux bâtiments et/ou services. Investissement sain paraît-il ! Sauf que derrière, on doit rembourser les emprunts, et cela grève le budget d'au moins 8 millions par an. Ce n'est pas faute d'alerter sur les dérives passées, mais la tentation est plus forte. Et puis, de toute façon, iels s'en moquent, iels restent quelques années pour ensuite briguer un poste ailleurs. Mais ce n'est pas grave, y'a une variable d'ajustement, le personnel ! Alors bonne année et bon courage...

Une grosse pensée à nos camarades de Mayotte.

SOMMAIRE :

- Page 2 : Assurance chômage
- Page 3 : 6 ans des Gilets Jaunes
- Pages 3 et 4 : Manif du 5 décembre
- Pages 4 et 5 : F3SCT du 12 décembre
- Pages 5 et 6 : CSE du 19 décembre
- Page 7 : Morts au travail
- Page 8 : Communiqué SUD Santé Sociaux 78

Nous joindre ou adhérer :

Section SUD Santé Sociaux CHV

177 Rue de Versailles
78150 Le Chesnay - Rocquencourt

☎ **Mignot** : 01 39 63 80 59

☎ **Richaud** : 01 39 63 91 00

@ : sud.chv@ght78sud.fr

Syndicat Départemental

☎ **Département** : 06 49 65 61 58

@ : sudsantesociaux78@gmail.com

Internet : solidaires78.org



SUD Santé Sociaux CH Versailles
SUD Santé Sociaux 78

Assurance chômage : Stop au festin patronal !

La dernière réunion de négociation de l'assurance chômage pour déterminer les règles applicables au 1er janvier prochain a eu lieu le 15 novembre dernier au siège de l'UNEDIC. Avec comme feuille de route l'obligation posée par le gouvernement de faire de nouvelles économies sur le dos des chômeurs, en particulier les "seniors". Résultat : près de 2,5 milliards d'euros d'allocations chômage d'aide au retour à l'emploi (ou ARE) seront économisés sur les 4 prochaines années sur le dos des travailleuses et travailleurs les plus précaires. Un "accord" qui bénéficiera de la signature de 3 organisations syndicales, CFTC, CFDT et FO (qui a cependant réservé sa réponse à cette heure) par peur de voir le gouvernement appliquer le projet Attal abandonné avec la dissolution de l'assemblée et au nom de la défense de l'"emploi". Dont on voit la traduction actuelle avec plusieurs dizaines de plans sociaux assortis de plusieurs dizaines de milliers de licenciements. Il y'a comme une certaine incohérence....



Au menu de la soupe à la grimace :

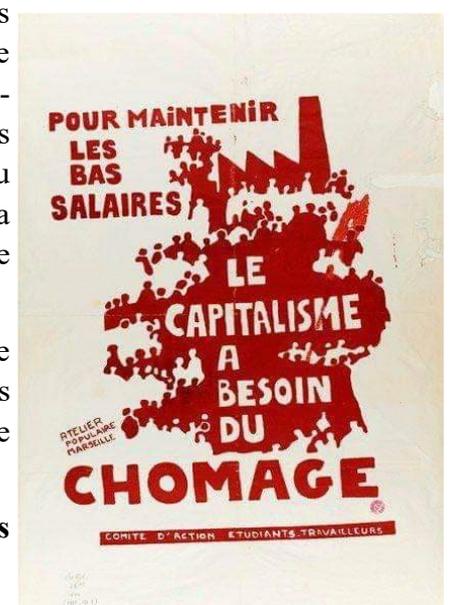
- Décalage des bornes d'âge pour bénéficier des indemnités seniors de 53 à 55 ans (et donc du palier suivant de 55 à 57 ans) du fait de la réforme des retraites 2023,
- Forte réduction des indemnités des chômeurs-transfrontaliers (qui pouvaient bénéficier d'indemnités supérieures en raison de leurs niveaux de salaires plus élevés comme en Suisse par ex) lesquels feront l'objet de contrôles accrus de France Travail pour s'assurer qu'ils et elles reprennent bien des emplois aux niveaux de salaires français, en clair afin d'en radier le plus possible,
- Mensualisation à 30 jours des mois de l'année, ce qui fera perdre 5 jours en moyenne d'ARE par an (soit une économie de 1,2 milliard sur 4 ans...)
- Réduction de la cotisation "patronale" à l'assurance chômage de 0,05 point que le patronat a "accepté" de décaler de 5 mois pour obtenir l'accord. Soit 1,5 milliard de recettes en moins sur 4 ans.

Pour faire bonne mesure, la possibilité de bénéficier de l'ARE est abaissée d'un mois. Au 1er janvier 2025, il faudra justifier de 5 mois d'activité sur les deux dernières années au lieu de 6 actuellement. En 2021, il fallait cotiser 4 mois sur les 28 derniers mois...

Bien maigre avancée au regard des nouvelles très fortes attaques qui représentent plusieurs milliards d'euros qui ne viendront donc pas indemniser les chômeur·se·s et notamment les salarié·e·s qui subissent actuellement des plans massifs de licenciement. Avec à la clé une baisse de cotisation chômage pour le patronat y compris celui qui licencie. Celui-ci avait proposé de réduire les droits des travailleur·se·s concernés par les annexes 8 et 10 de l'assurance chômage. À savoir les intermittent·e·s du spectacle. La menace d'une très forte mobilisation des personnels concernés a permis qu'il n'en soit rien, le patronat ayant rapidement retiré sa mesure craignant un mouvement social dans les théâtres analogue à celui de 2021.

Une nouvelle preuve que c'est bien le rapport de force collective qui permet de faire reculer gouvernement et patronat. C'est ce que l'Union Syndicale Solidaires s'engage à construire dans les semaines qui viennent au sujet de l'assurance chômage mais aussi contre les licenciements.

Contre toutes ces attaques massives, contre nos conditions de vie, unissons nos forces et nos luttes pour obtenir satisfaction.



6 ans des Gilets Jaunes - 16 novembre 2024



Samedi 17 novembre 2018, naissance d'un mouvement populaire qui fera date dans l'histoire. L'appel lancé sur les réseaux sociaux de descendre dans la rue muni d'un gilet jaune sera suivi par des milliers de personnes. La gronde porte sur le prix de l'essence qui tutoie 1,50€ et sur l'inflation générale. La défense des services publics fait partie intégrante des revendications. Ce climat insurrectionnel provoquera un climat de guerre civile, sans que nous soyons armés. Ce mouvement subira une énorme répression de la part des forces de l'ordre à coups de flashball au niveau des yeux et des parties génitales, de grenades lacrymogènes visant délibérément le visage des manifestant·e·s, de gaz lacrymogène à outrance... Plusieurs personnes seront éborgnées, mutilées voire tuées. Certain·e·s diront qu'au vu des dégâts occasionnés, c'est normal. Des vitres brisées ne justifient en rien cette répression. Et s'il est possible de remplacer une vitrine, ce n'est pas le cas pour les yeux ou une main. Quand un gouvernement craint la contestation, la répression par la force est souvent la seule réponse. Et l'histoire a prouvé que l'on n'obtient rien ou peu de chose en négociant dans les salons de l'Elysée. Si nous avons aujourd'hui des conquies sociaux, c'est justement parce que d'autres se sont battus pour les obtenir. Il faut donc continuer à se battre pour les défendre et en gagner de nouveau. 6 ans après, ce mouvement continue d'exister, mais sous une forme moins virulente. La répression sanglante en a rebuté plus d'un·e. Le mouvement des Gilets Jaunes restera dans l'histoire, au même titre que Mai 68. Même s'il n'a finalement débouché sur rien, il aura au moins eu le mérite de faire rencontrer les gens en personne plutôt qu'à travers les réseaux sociaux, conscientiser politiquement et montrer que les violences policières existent, contrairement à ce que peut dire le gouvernement. Chacun·e peut y trouver sa place. Le mouvement et la grogne continue. On lâche rien.



Mauit du 12 décembre 2024

Malgré la chute du gouvernement Barnier, il était important de montrer notre opposition au plan gouvernemental qui prévoyait 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie, 90% du salaire pendant la période de maladie, la suppression de la GIPA et le gel du point d'indice. Planait également une seconde journée de solidarité. Au moins 20000 personnes ont défilé dans les rues parisiennes dans une bonne ambiance. En plus de l'abrogation des idées rétrogrades, nous avons également les revendications suivantes :

- des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques,
- des créations d'emplois partout où cela est nécessaire et l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels,
- l'augmentation de la valeur du point d'indice au titre de l'année 2024 et des années suivantes ainsi que des mesures salariales générales,
- la refonte des grilles indiciaires,



- l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- l'abandon des orientations du projet de loi dit "Guerini" (suppression des catégories A, B et C entre autres...)

Nous revendiquons également l'abaissement du temps de travail à 32H le jour (4J X 8H) et 30H la nuit (3N X 10H). Nous ne voulons pas perdre notre vie à la gagner, et nous continuerons de lutter contre toutes les mesures rétrogrades que les différents gouvernements macron veulent nous imposer.



F3SCT du 5 décembre 2024

Une visite F3SCT (représentants, direction, encadrement) du service restauration va avoir lieu en ciblant la plonge, où il y a une problématique de sécurité sur les produits et l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle, et le circuit des chariots propres et sales. Un regard sera porté sur l'organisation du circuit "panier repas".



En ce qui concerne la cour technique, les seules mesures mises en place sont la fermeture du portail la nuit et le weekend, et une régulation plus efficace de l'accès des véhicules. La signalétique pour sécuriser la circulation est reportée à l'année prochaine.

Les barrières du parking Vert sont opérationnelles depuis mi-novembre, et seront mises en service fin janvier. Ce qui change : il faudra badger aussi à la sortie, ce qui empêchera de rentrer plusieurs véhicules avec un seul badge. Les vacataires auront un badge à durée limitée (pas de badge pour les intérimaires). Il y a des voitures ventouses qui vont être évacuées. La signalétique va être revue, pour limiter le flux de

patient·e·s "égaré·e·s". Lorsque le portail du château Aubert tombe en panne, cela perturbe le fonctionnement des consultations psychiatriques. M. Mokodé explique qu'il n'est pas possible de modifier les accès pour des raisons liées au statut Vigipirate.

La résolution de la fuite d'eau récurrente à l'entrée de la stérilisation nécessite l'avancé du contentieux avec l'assureur AXA, qui semble progresser très lentement. En ce qui concerne l'inondation du parking Indigo, elle est liée à un défaut de maintenance des évacuations et des pompes de relevage, qui a été résolu (paraît-il). M. Touré nous indique que des travaux d'étanchéité (50k à 100k€) sont réalisés tous les ans, ce qui reconfortera ceux qui subissent des fuites à chaque pluie importante (blocs, labos...). En cas de fuite soudaine, contacter le service travaux ou à défaut l'administrateur de garde.



Les sacs de linge sont toujours trop remplis, donc trop lourds pour les agents chargés du ramassage, qui sont soumis à des risques de TMS. Les sacs non fermés exposent les mêmes agents au risque biologique. Un comité trimestriel sera mis en place à partir du 20 janvier, pour impliquer des référents de chaque service

de soins. Les sacs sont à remplir au deux-tiers, mais ils ne sont pas tous marqués. Nous avons demandé à ce que la barre du chariot soit peinte en rouge avec écrit en blanc "limite de remplissage". Toujours pas réalisée près d'un an après. La dotation en sacs va être ajuster pour faciliter le bon respect des procédures. La communication va être améliorée avec de nouvelles affiches. Les sacs non conformes ne seront pas

ramassés et un retour sera fait aux services concernés.

Une visite de Mme Leroy-Galland (Caisse Régionale d'Assurance Maladie Ile-de-France) a eu lieu à l'initiative du CHV pour discuter des risques professionnels au bloc opératoire et à la chambre mortuaire. Les retours sont plutôt positifs après la mise en place des préconisations faites précédemment.

CSE du 19 décembre 2024

Site intranet : Ce nouvel intranet devrait voir le jour dans le courant du 1^{er} trimestre 2025. Il sera accessible

par toutes à partir de nos sessions informatiques via Microsoft 365. Il servira surtout pour la communication interne qui manque cruellement au sein du CHV. Les documents et procédures officiels seront sur Bluekango.



Organisation de la période hivernale : Peu de fermetures de lits sont prévues. 4 lits en diabéto, 3 lits en néonatalogie car problèmes de personnel non médical. Sur les 24 et 25 décembre, gel de 3 lits en pédiatrie.

Avis sur l'organisation de l'USINV / Neuro-UNV :

A compter de janvier 2025, le nombre de lits à l'USINV devrait passer à 10 lits USINV au lieu de 8 + 2 lits UNV avec au regard du personnel supplémentaire (mobilité interne et fidélisation de 2 vacataires) afin d'être en adéquation avec le décret. Il faut 1 IDE pour 4 patients en jour/nuit et 1 AS pour 4 patients en journée et 1 AS pour 8 patients la nuit.

En neuro-UNV, réouverture à 12 lits de neuro et 12 lits d'UNV + 3 lits d'HDS si le personnel de nuit est bien présent soit 1 IDE et 2 AS car c'est ce dernier qui manque dans ce service. Dans la journée, il y a bien 3 binômes IDE/AS présents. Cela implique que les AS de jour doivent faire 2-3 nuits par mois.

Vote pour à l'unanimité avec une vigilance particulière sur le nombre du personnel.

Organisation médico-soignante Onco et HGE : Du fait de la fragilité médicale, aucune ouverture n'est prévue pour le service d'oncologie. Une recherche de chef de service est en cours. La Direction nous dit que les agents affectés dans ce service ont pu choisir leurs

futurs services en priorité. En ce qui concerne l'HGE, une réorganisation doit avoir lieu à partir du mois de mars avec 18 lits de chirurgie, 12 lits d'HGE dont 4 lits d'HDS.

Plan de formation : Vote pour à l'unanimité. Le budget est de 2 686 433 €. La date limite pour le dépôt des dossiers pour les études promotionnelles (EP) est : le 7 février 2025 pour les IDE, le 31 mars pour les IBODE, IADE, IPA, MERM, PPH et puéricultrice et le 19 septembre 2025 pour les AS. En ce qui concerne les autres formations diplômantes mais hors EP, la date est le 31 mars 2025. Pour le Compte Personnel de Formation (CPF) les demandes sont étudiées 2 fois par an : en avril et en septembre 2025. Pour l'année 2025, 11 AS sont parties en EP. Nous sommes ravis que ce nombre ait augmenté.

Présentation du fonctionnement du plan d'équipement :

Pour les demandes de biomédical, rien ne change pour l'encadrement. En ce qui concerne les demandes hôtelières, un recensement des besoins doit avoir lieu auprès des pôles par mails et envoyés début janvier. Normalement, une réponse doit être rendue dans le mois. Une commission composée de cadres sup de pôles, cadres administratifs et de la Direction doit se réunir pour arbitrer les différentes demandes en février. En tout cas, on l'espère. Les enveloppes budgétaires

seront donc réparties par pôles. Toute demande soumise à l'autorité de l'ARS. Des économies sont à prévoir. Tant qu'elles ne se font pas sur le personnel...



UROQUAL : Il existe toujours des difficultés dans les mouvements, même si une amélioration a été ressentie au sein du SAU. Avant le déploiement au SAU pédiatrique (fin janvier/début février), une consolidation et des corrections doivent être mises en place. Il y a des réunions spécifiques toutes les semaines. La GAM (Gestion Administrative des Malades) doit être mise en place fin février pour toutes les urgences.

Retour sur la phase test de la semaine en 4 jours :

Un test dans 2 services administratifs au sein du CHV a eu lieu de juin à décembre 2024 : 2 personnes au service des ressources humaines et 3 personnes au niveau du DIM. Seuls les agents du DIM continuent ce test car cela convient à leur vie personnelle sans altérer leurs conditions de travail. Le service est ouvert sur une plage plus grande 8h30/18h30. Il y a des temps plus calmes car moins de personnes présentes en même temps dans l'open space. Tous les agents sont présents le jeudi pour renforcer la cohésion d'équipe et pour avoir les réunions, transmissions, infos... Le test se poursuit. Pour les 2 agents de la Direction des ressources humaines,



l'abandon a eu lieu assez vite car trop de fatigue, de stress, de charge de travail. Maintenant, il faudra l'inscrire dans le GTT, formaliser la procédure à mettre en place pour les services qui le veulent. Un groupe de travail doit se former afin de répondre aux différentes questions. SUD milite pour la semaine de 4 jours en 8 heures et 3 nuits en 10 heures, sans perte de salaire bien évidemment.

Projet concernant le transfert partiel de l'activité du brancardage du bloc opératoire vers le brancardage central :

Ce projet est initié à la suite d'un sous-effectif de brancardiers au bloc en oct 2023. Une volonté de professionnaliser le transport interne est à l'ordre du jour ce qui veut dire que les brancardiers du pool feront les transports de tous les patients jusqu'au bloc. Il faut aussi le logiciel i-transport avec un connexion wifi sécurisée ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Plus aucun brancardier en bleu du bloc ne sortira sauf le coursier. Un transfert

de 5 postes du bloc vers le pool de brancardage doit avoir lieu. Qui va au pool brancardage ??? Une phase de test à définir ? Quelle prise en charge des patients les week-ends et les jours fériés car pour le moment cela est prévu du lundi au vendredi de 6h45 à 21h.

Organisation des astreintes des cadres jusqu'à 20h voire 22h :

Cette organisation est en place depuis octobre 2022 du fait de l'absence de cadres de nuit. SUD a donc posé la question sur la pertinence de cette continuité du fait de la présence de 3 cadres actuellement de nuit. La Direction nous répond que les cadres de jour sont satisfaites et que cette organisation permet d'appréhender plus sereinement la nuit en étant 2 sur place et que cela donne satisfaction à toutes. Les cadres de nuit ne sont bien évidemment pas toujours présentes du fait de leurs roulements et de leurs vacances à 2 d'où la pertinence de cette organisation.

Augmentation du montant des cartes cadeaux de Noël 2025 :

Nous avons sollicité la Direction sur l'augmentation des bons cadeaux car le montant est identique depuis au moins 15 ans et ce malgré l'inflation. Nous demandons 50 €. Malgré notre insistance, on nous répond que cela représente déjà 80 000€ et que vu les finances de l'hôpital, il est difficile de les augmenter.

Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) :

La cyberattaque de 2023 a toujours un impact sur les finances du CHV. L'ARS nous accompagne mais a des exigences sur le niveau de déficit. Le budget d'exploitation prévoit un déficit de 9,8M€ d'où une priorisation sur les investissements (urgences pédiatriques, bloc et 2ème partie SMR). On nous demande en 2025 des efforts sur la maîtrise des dépenses, le maintien et la valorisation de l'activité. Afin de limiter le recours à l'intérim, l'hôpital veut mettre en place dès à présent une prime à l'embauche de 500€ à l'arrivée sur des postes permanents et 700€ au bout d'un an dans l'établissement. Cet argent pourrait servir pour les cartes cadeaux. Dans le cadre du Ségur Logement, des logements pourront, via un bailleur social, être proposés aux agents sur dossiers. En 2025 se sont encore les agents qui devront encore faire plus d'activités avec moins de moyens pour redresser l'hôpital. Au lieu d'embaucher en CDI des responsables peu efficaces, on peut s'appuyer sur les compétences interne en faisant de la promotion sociale.

Morts au travail

Plus de 3 morts par jour sont liés au travail : l'Union Syndicale Solidaires plus déterminée que jamais pour la santé des travailleuses et travailleurs.

L'Assurance Maladie vient de rendre son rapport annuel sur les risques professionnels en 2023. On y apprend que 1287 décès étaient liés au travail en 2023, soit plus de 3 par jour. C'est aussi 60 de plus qu'en 2022. 759 étaient dus à des accidents du travail, 332 à des accidents de trajet et 196 à des maladies professionnelles.

Pour Solidaires, ces chiffres sont inacceptables, parce que largement évitables. Ils sont sans doute en dessous de la réalité, tant les employeurs mettent tout en œuvre pour éviter la mise en cause de leur responsabilité. Il est pourtant évident que tout le monde devrait rentrer chez soi en vie et en bonne santé après sa journée de travail. Ces morts sont le résultat des choix des employeurs de faire passer leurs profits et les gains de productivité avant la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses.

De même, tout accident survenu sur le lieu de travail indique des conditions de travail et une organisation dysfonctionnelles. Toute maladie professionnelle suggère des risques qui pèsent sur toutes les collègues, sur les riverain·e·s, sur les consommateurs et consommatrices et sur l'environnement.

C'est pour armer les salarié·e·s face à ces risques que Solidaires a lancé à l'automne son plan d'action contre les accidents du travail. Il met à leur disposition des outils pour déclarer, réparer et prévenir les accidents du travail, et pour imposer le débat sur la santé au travail dans l'espace professionnel.

Pour que personne ne perde sa vie à la gagner, Solidaires revendique :

- Le rétablissement des CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) dans le privé comme dans la fonction publique, dont les prérogatives ont été largement édulcorées avec leur intégration au sein des comités sociaux.
- Une politique pénale du travail sévère poursuivant les employeurs en cas de manquements aux règles de prévention des risques professionnels et les condamnant fermement en cas d'accidents graves au travail.
- Un contrôle accru de la mise en œuvre des DUERP (documents uniques d'évaluation des risques professionnels) dans toutes les entreprises.
- La suppression du recours à la sous-traitance et à l'intérim dans toutes les activités à risques (BTP, nettoyage, agriculture, nucléaire...).
- L'élargissement du droit de veto à propos des questions de santé.
- La création d'une instance en santé et conditions de travail dans les entreprises de plus de 20 salarié·es.
- La mise en place d'un service public de santé au travail et la création d'un corps de médecin du travail indépendant des directions d'entreprises, avec une forte augmentation du recrutement.
- Une indemnisation intégrale de toutes les victimes, et de leurs ayants droit, d'accidents du travail et de l'ensemble des maladies dues au travail, au-delà des seules maladies professionnelles actuellement reconnues.
- L'élargissement de la liste des maladies professionnelles notamment aux maladies psychiques et aux polyexpositions à des produits nocifs.



Nous ne céderons pas aux menaces de l'extrême droite

COMMUNIQUÉ

Après avoir menacé des professionnels du Centre Hospitalier de Plaisir, un ancien patient, militant actif de l'extrême droite et proche de groupuscules violents, s'attaque maintenant aux militant·e·s et la section SUD Santé Sociaux de cet établissement.

Appels au meurtre, à l'attentat à la bombe. Rien que ça. La Direction de l'établissement est également ciblée.

Avec la parole décomplexée sur les plateaux télé, en particulier les chaînes du groupe Bolloré, l'extrême droite se sent pousser des ailes et affiche un peu plus chaque jour son vrai visage. Celui de la violence et de la haine envers ceux qui ne pensent pas comme elle.

L'extrême droite n'a jamais été et ne sera jamais l'alliée des travailleuses et des travailleurs. L'extrême droite, que ce soit au parlement Européen ou à l'Assemblée Nationale a voté CONTRE l'ensemble des mesures sociales à destination des travailleuses et travailleurs. Elle a voté contre l'augmentation du SMIC à 1500€, contre le blocage des prix, contre le retrait de la réforme des retraites à 64 ans, contre l'indexation des salaires sur l'inflation, contre le fond d'un milliard d'euros pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, contre l'inscription de l'IVG dans la constitution ... La liste est longue. Par contre, elle a voté contre le rétablissement de l'ISF, contre la taxe sur les superprofits. Elle est favorable à la baisse des cotisations sociales patronales et salariales (ce que le patronat appelle les charges) qui financent la sécurité sociale... L'extrême droite, Française et Internationale, est issue de la bourgeoisie et se tiendra toujours au côté de cette classe "dominante" et historiquement antisyndicale afin de favoriser l'exploitation des travailleuses et travailleurs.

Jamais l'extrême droite n'a tenu de piquet de grève auprès de salarié·e·s se battant pour la défense et la sauvegarde de leurs emplois. Jamais l'extrême droite ne se battra pour améliorer nos droits ou nos conditions de travail. Les seules fois où l'extrême droite pointe le bout de son nez dans une manifestation, c'est pour venir s'en prendre verbalement et physiquement à ceux qui se battent au quotidien pour leurs droits, leurs salaires, le respect que l'on mérite toutes en tant que travailleuses et travailleurs.

Nous ne céderons jamais face à l'extrême droite qui est et restera l'ennemie de la classe ouvrière, des femmes et des minorités de genre.

Le secrétariat départemental SUD Santé Sociaux 78